

“ Diversifier le patrimoine de l'entrepreneur ”



Entretien avec

ARNAUD PERRIER
associé fondateur, **INKIPIT FINANCE**



et

JÉRÔME SAMUEL
associé fondateur, **INKIPIT FINANCE**

Inkipit Finance est un family office qui se singularise par son ADN d'investisseur. Il conseille les entrepreneurs et les investisseurs privés sur la gestion de leur patrimoine privé et professionnel. Arnaud Perrier et Jérôme Samuel, les deux associés fondateurs, reviennent sur l'actualité de leur structure.

DÉCIDEURS. Quels sont les éléments à l'origine de la création d'Inkipit Finance ?

Arnaud Perrier. Notre volonté entrepreneuriale a été le premier facteur à l'origine de la création de notre structure vouée à conseiller des investisseurs privés et des entrepreneurs. Inkipit est le fruit d'un projet longuement réfléchi. À l'origine, nous travaillions au sein de secteurs d'activité liés au conseil en investissements tant sur les actifs cotés que non cotés. La rencontre de nos valeurs communes a donné lieu à une ambition unique pour Inkipit Finance. Le choix d'un family office est apparu comme une évidence car il offre un service sensiblement distinct de celui proposé par un conseiller en gestion de patrimoine. Les deux professions se distinguent sur des problématiques telles que la structuration, l'organisation ou les investissements. De plus, les typologies de clientèle ne sont pas les mêmes. Un family office s'adresse à une clientèle généralement accompagnée par des banques privées haut de gamme et qui souhaite obtenir un conseil externe global. Fort de notre expérience avec les multi-family office, nous avons développé une offre qui répond aux besoins de nos clients que les structures actuelles ne peuvent pas proposer, notamment concernant les aspects liés à la gestion financière. Cette stratégie présente un potentiel de développement non négligeable.

Une société de gestion offrirait-elle une flexibilité supplémentaire à une structure comme la vôtre ?

Jérôme Samuel. Une société de gestion représente une structure complémentaire du family office dont nous pourrions à terme avoir besoin. Cependant, nous conserverons notre modèle actuel basé sur le conseil et la diversification des porte-

feuilles et des gérants d'actifs. Inkipit est par ailleurs déjà une structure hybride car nous fournissons un service de conseil en investissements sur des véhicules dédiés et collectifs réservés à nos clients.

Comment incluez-vous les aspects de gouvernance dans votre démarche ?

A.P. Notre expérience nous permet de comprendre la psychologie de l'investisseur-dirigeant d'entreprise.

La gouvernance familiale présente un aspect intuitu personae plus marqué qui requiert d'être à l'aise avec des problématiques globales tant juridiques, que fiscales, patrimoniales ou financières. Notre travail repose sur des discussions au sein de la famille pour organiser au mieux les structures patrimoniales, afin de créer un climat de confiance entre toutes les parties prenantes de la famille. La confiance se construit essentiellement autour de l'expertise et du professionnalisme.

Lorsqu'un entrepreneur souhaite sortir de sa société, nous l'aidons à réfléchir sur la structuration globale grâce à des échanges avec les structures de M&A qui l'accompagnent. Il est fréquent que nous prévoyions la possibilité de conserver une présence de l'entrepreneur au sein de l'entreprise.

Intervenez-vous sur des problématiques à l'échelle internationale ?

J.S. Les problématiques liées à l'internationalisation de notre clientèle sont multiples en effet. Une partie de nos clients sont non-résidents, par exemple des expatriés ayant une carrière professionnelle se déroulant en grande partie à l'étranger. Cela nécessite un accompagnement spécifique qui se fait en coordination avec des experts juridiques et fiscaux spécialistes de ces sujets.

Quelle importance accordez-vous aux actifs non cotés dans votre gestion ?

A.P. Nous attachons une importance particulière à la diversification des portefeuilles et préconisons de s'exposer aux actifs non cotés pour les investisseurs privés ayant l'horizon d'investissement et la connaissance des produits adéquats. Or en France, les investisseurs ne sont pas assez présents sur ces actifs, ce qui est regrettable car c'est une classe d'actifs naturelle pour l'entrepreneur et donc bénéfique pour l'économie réelle. Cependant, il faut être prudent et toujours penser à diversifier le patrimoine global de l'entrepreneur.

2018 a été une année noire pour les marchés de la gestion privée. Comment les percevez-vous désormais ?

J.S. La conjoncture actuelle conduit à réduire le risque associé aux actions cotées au sein des portefeuilles des personnes très

investies. Le marché est très dynamique, le nombre de créations d'entreprise ne cesse d'augmenter et certaines belles réussites commencent à payer. De multiples opportunités de cash-out se présentent aux fonds d'investissement.

Comment s'oriente votre gestion financière ?

A.P. Nous recherchons des gérants qui possèdent un standard institutionnel tant au niveau de la qualité des équipes de gestion, que des ressources mises en œuvre et des processus de gestion, mais qui comprennent les problématiques des clients privés. Nous sommes très sélectifs, ce qui nous permet d'offrir un service institutionnel pour une clientèle de personnes privées, une forme de sur-mesure institutionnel. Nous sommes des entrepreneurs qui travaillons avec des entrepreneurs et faisons en sorte d'aligner nos intérêts avec ceux de nos clients. ♦

« La conjoncture actuelle conduit à réduire le risque actions au sein des portefeuilles des personnes très investies »

Propos recueillis par Yacine Kadri



© Have a nice day Photo